

Image not found or type unknown



Cession de parts et mise sous séquestre

Par **allan971**, le **06/03/2014** à **13:54**

Bonjour,

J'ai une proposition d'achat de 2/3 des parts de ma société, mais le paiement m'a été proposé à 90 000 euros à la signature et 20 000 sous séquestre après vérification que le résultat de l'année 2013 ne soit pas négatif (le bilan n'étant pas encore fait).

Est-ce légal ?